ANNÉE 2022

La gestion des déchets ménagers au Pays Basque

pays basque euskal herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA

I. Les acteurs de la gestion des déchets et leur politique publique :

Des compétences partagées...

La Communauté d'Agglomération Pays Basque collecte

l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collecte sélective et déchets des déchèteries) des usagers.

Le Syndicat Bil Ta Garbi valorise

les déchets collectés en déployant 4 filières de gestion des déchets (valorisation organique, valorisation matière, valorisation de déchets inertes, stockage des déchets non dangereux).

La politique publique de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en matière de gestion des déchets

Les objectifs en matière de réduction, de recyclage et de valorisation des déchets sont fixés par des obligations réglementaires et légales auxquelles la Communauté d'Agglomération Pays basque doit se conformer.

Le nouveau cadre réglementaire initié depuis quelques années change nos modes de consommation de façon significative, mais va surtout impacter de façon majeure le service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

La **volonté** de l'agglomération est néanmoins de **s'engager de manière ferme et résolue dans la transition écologique et énergétique.** Cette feuille de route de la politique déchets fixe le cap des actions à engager dans les années à venir.

Elle est fondée sur 6 ambitions majeures :

- **La prévention**
  car la réduction du volume de déchets produit par chaque foyer est le premier enjeu de notre politique de gestion ;
- **L'exemplarité**
  afin de faire de l'agglomération un territoire exemplaire engagé dans la transition écologique ;
- **Le tri**
  qui doit être favorisé sous toutes ses formes pour faire de nos déchets une ressource ;
- **L'optimisation du service rendu**
  pour parvenir à créer une cohérence et des complémentarités entre territoires ;
- **L'économie circulaire**
  en développant des zones de réemploi et des recycleries sur notre territoire ;
- **Le changement des pratiques**
  en accompagnant les habitants du territoire pour qu'ils changent leurs comportements ;

Des objectifs communs

Tendre vers une économie circulaire :

De la collecte au traitement des déchets, l'ambition de la Communauté Pays Basque et du Syndicat Bil Ta Garbi est d'évoluer vers une économie circulaire afin de limiter au maximum les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité humaine en faisant de la gestion de nos déchets un atout de notre territoire.

Le Syndicat a été labelisé par l'ADEME « Territoire engagé en faveur de l'économie circulaire ». Label reçu le 16 septembre 2021 à Paris par Maitena Curutchet. C'est une reconnaissance des actions déjà engagées par le Syndicat et de sa capacité à mettre en œuvre, pour le territoire, un nouveau modèle ambitieux pour faire du déchet une ressource, dans une dynamique d'économie circulaire.

- RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT ET FAIRE DU DÉCHET UNE RESSOURCE
- CRÉER DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI LOCAL
- METTRE EN RÉSEAU LES ACTEURS ET CRÉER DU LIEN EN ACCOMPAGNANT LES INITIATIVES ET LES DÉMARCHES CITOYENNES

II. Les chiffres clés en 2022 :

318 709

Habitants sur un territoire de 158 communes

49,6 M €

c'est le coût du service de collecte et valorisation des déchets

197 340

tonnes de déchets ménagers collectés (ordures ménagères + collecte sélective + déchets issus des déchèteries) soit 619 kg/hab

311

Agents titulaires (Communauté Pays Basque) et 17 ambassadeurs du tri (Bil ta Garbi)

25

déchèteries réparties sur le territoire

68 %

des déchets ménagers sont valorisés.

III. ÉVOLUTION DES PRODUCTIONS ENTRE 2010 ET 2022

Ordures ménagères

88 572 TONNES

SOIT 278 KG / HABITANT EN 2022.

Évolution de la production individuelle entre 2010 et 2022 =

- 16 % ↓

Collecte sélective

28 489 TONNES

SOIT 89 KG / HABITANT EN 2022.

Évolution de la production individuelle entre 2010 et 2022 =

+ 13 % ↑

En 2022, le taux de détournement des recyclables (emballages recyclables, verre, papier) est de 24 %. Ce sont 28 489 tonnes de moins dans les ordures ménagères...

Déchèteries :

80 279 TONNES

SOIT 252 KG / HABITANT EN 2022.

Évolution de la production individuelle entre 2010 et 2022 =

+ 18 % ↑

Résultats collecte sélective 2022

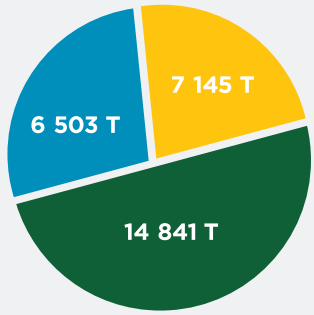

- emballages recyclables
- verre
- papier

Pour la période de 2010 à 2022, la production individuelle de déchets ménagers et assimilés baisse de 1%, passant de 625 à 619 kg/habitants On constate que les usagers orientent davantage leurs déchets vers les bonnes filières, mais il nous faut réussir à produire moins de déchets.

Une nouvelle règlementation

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), du 11 février 2020, vise la transition d'un modèle économique linéaire (« *fabriquer, consommer, jeter* ») vers un modèle circulaire.
Ce dernier devra intégrer l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.
La loi AGEC se décline en 5 grands objectifs :

- sortir du plastique jetable,
- mieux informer les consommateurs,
- agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- agir contre l'obsolescence programmée
- et mieux produire

(ex : la disponibilité des pièces détachées indiquée aux consommateurs)

IV. La valorisation : un maillage qui couvre tout le territoire

6 Quais de transfert des collectes sélectives et des ordures ménagères pour l'ensemble du territoire

2 Installations de stockage des déchets non dangereux

1 Centre de tri des collectes sélectives pour l'ensemble du territoire

1 Unité de valorisation organique des ordures ménagères, production de compost

1 Unité de valorisation énergétique et organique des ordures ménagères résiduelles, production d'électricité, de chaleur et de compost.

25 Déchèteries

LES EMBALLAGES ET PAPIERS COLLECTÉS SONT TRIÉS À :

100 %

à canopia

BAYONNE

LES ORDURES MÉNAGÈRES SONT TRAITÉES À :

84 %

à canopia

BAYONNE

Unité de valorisation organique avec production d'énergie et de compost.

23 808 TONNES DE COMPOST PRODUIT EN 2022

14 781 MWH D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ONT ÉTÉ PRODUITES.
7 880 MWH DE CHALEUR

16 %

à mendixka

CHARRITTE-DE-BAS

Installation de stockage de déchets non dangereux avec filière de valorisation organique.

2 803 TONNES DE COMPOST PRODUIT EN 2022

V. Le coût du service

Quelques éléments de coûts du service public de gestion des déchets, selon la méthode de l'ADEME*, intégrant des charges de structure :

Coût aidé 2021 par habitant

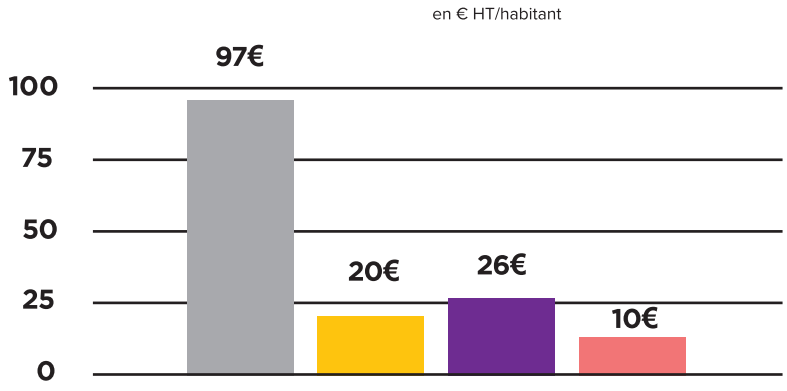

Le coût aidé en € HT/habitant : Il s'agit du coût résiduel des charges H.T desquelles sont soustraites les recettes

- Ordures ménagères
- Emballages-Papier-Verre
- Déchèteries
- Autres flux et passif

- Le verre est le flux le moins onéreux (coût aidé : 3 € HT/habitant). De plus, il se recycle à 100% et à l'infini.
- Les postes Collecte et Traitement des ordures ménagères représentent la moitié des charges totales. Il s'agit des 2 premiers postes de dépenses. Afin de maîtriser les coûts, l'effort devra porter à l'avenir principalement sur les réformes de collecte des ordures ménagères.

*Ademe : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

VI. Bilan 2022 & perspectives

Prévention

La lutte contre le gaspillage alimentaire :

17 cantines ont réalisé un travail en 2021-2022. La moyenne est de 109 g de gaspillage alimentaire par plateau repas (retour assiette + non servi). Le projet a permis de sensibiliser 1 585 enfants et 92 agents de restauration/ATSEM/animateurs.

À chacun son composteur :

33 835 foyers disposent d'un composteur individuel. À noter qu'il existe aussi des sites de compostage collectif utilisés par 1 909 foyers. Tandis que 768 foyers ont choisi le lombricomposteur.

COLLECTE

Début octobre 2022

Début décembre 2022

Simplification du geste de tri

Ciboure, ville pilote pour le passage aux nouvelles consignes de tri en mai 2022 : tous les emballages et papiers se trient.

Campagnes de communication sur les changements de consigne de tri.

- **Octobre :** Campagne de sensibilisation à la réduction des déchets ménagers.
- **Décembre :** Envoi d'outils d'informations (mémo tri , lettre) à tous les habitants pour préparer aux changements de pratique en matière de tri. L'objectif étant de trier plus et mieux en 2023.

DÉCHÈTERIES

Un bungalow dédié aux matériels techniques d'aide à l'autonomie

Un partenariat avec l'association AIMA Autonomie a été mis en place à la déchèterie de Saint Jean de Luz. Il s'agit de collecter ces matériels en bon état en vue de leur réemploi. À l'occasion du lancement de ce partenariat, une collecte exceptionnelle des aides techniques à l'autonomie a été organisée avec 7 CCAS/CIAS pour faire connaître le don de ces objets qui dorment dans les maisons. Ainsi, 69 équipements ont pu être récupérés pour une remise en circulation après réparation et hygiénisation (484 kg).

Des espaces dédiés au don

Une expérimentation du Donnez-Prenez a été réalisée sur les déchèteries de Tardets et Mauléon. Sur des espaces dédiés, chacun peut venir déposer un objet et/ou prendre un objet auquel il donnera une seconde vie. Sur les autres déchèteries, des partenariats avec des structures de réemploi existent.

Un guide pour savoir que faire des déchets d'amiante

Avec l'objectif permanent de valoriser davantage et d'améliorer l'information aux usagers, un guide destiné aux particuliers et professionnels pour une bonne gestion de leurs déchets d'amiante a été édité et diffusé. Téléchargeable sur le site internet de l'Agglomération.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Instauration d'une véritable culture de prévention des risques professionnels

- Mise en place de réunion mensuelles avec les assistants de prévention afin de travailler sur l'évaluation des risques professionnels et le partage des bonnes pratiques.
- Une formation à destination des assistants prévention sur l'analyse des accidents de travail a été dispensé.
- 6 journées d'accueil ont été proposées aux saisonniers afin de les sensibiliser à la sécurité au travail.
- Organisation de 14 ateliers thématiques sur le sujet sécurité au travail avec une bonne participation de tous les acteurs (15 personnes présentes en moyenne : agents & encadrants).

SUR LE TERRAIN

EN 2022, LES AMBASSADEURS DU TRI ONT CONTACTÉ 28 772 FOYERS ET SENSIBILISÉ ENVIRON 82 980 PERSONNES ET ÉLÈVES.

PAYS BASQUE
EUSKAL HERRIA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
–
HIRIGUNE ELKARGOA

TÉLÉCHARGER LE RAPPORT COMPLET D'ACTIVITÉ 2022 SUR :
communaute-paysbasque.fr

mak2com photo couverture : L.Tomassi